

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

REÇU

le - 3 JUL. 2015

RAPPORT N° 150623-12-TOU-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME 2015/2016

M. KELLER rappelle que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a délégué la compétence tourisme à l'Office de Tourisme, celui-ci étant constitué depuis le 01 janvier 2005 en Établissement Public Industriel et Commercial.

Le "transfert" a été, comme il se doit, assorti d'une convention liant l'Office de Tourisme à la CCPO sur un certain nombre d'objectifs.

Il s'agit pour la collectivité et l'EPIC de s'entendre, dans le dialogue et la confiance, pour :

- définir une stratégie de promotion et de communication touristique conforme aux enjeux du territoire du Haut-Béarn
- élaborer un plan d'actions annuel
- mettre en place des outils d'observation et de mesure de l'activité touristique utiles à l'élaboration de sa stratégie de développement et de communication en concertation avec les partenaires institutionnels : Pyrénées Béarnaises, Comité Départemental du Tourisme 64 (CDT), Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine (CRTA)

- assurer la commercialisation des produits touristiques qu'il conçoit ou coproduit.
- percevoir la taxe de séjour
- assurer de manière générale et globale le financement pérenne des missions traditionnelles, et de ses objectifs par une préparation concertée du budget et, in fine, le versement par la collectivité intercommunale d'une subvention d'équilibre annuelle conséquente. (400 000 € en 2015).

Le budget de l'Office de Tourisme, approuvé par le Conseil Communautaire le 27 novembre 2014, est d'ailleurs une traduction d'une convention d'objectifs qui tient compte de l'actualité, des orientations, des réglementations, des enjeux et des projets de développement.

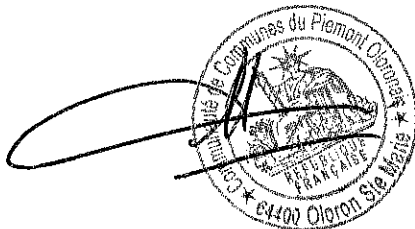
Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

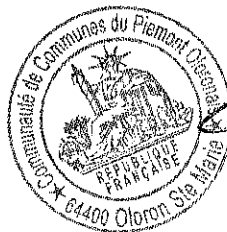
- **APPROUVE** la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme pour les années 2015 et 2016, jointe à la présente

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures



Affiché le 23.07.15



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 3 JUL. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE